



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 12 du 2 juillet 2025

Renoncement aux mesures salariales pour les enseignants, CPE et PsyEN : l'attractivité en marche arrière

Sur interpellation de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques lors du CSAMEN du 2 juillet 2025, le ministère de l'Éducation nationale confirme qu'il n'a pas obtenu les arbitrages permettant de mettre en œuvre les mesures salariales au bénéfice des enseignant.e.s, CPE et PsyEN qu'il avait soumis à l'avis des organisations syndicales représentatives au CSAMEN du 6 mai 2025.

Il s'agissait notamment de permettre à tous les enseignant.e.s, CPE et PsyEN de dérouler plus rapidement leur carrière pendant la classe normale et donc de pouvoir accéder plus vite à une rémunération plus élevée, puis à la hors-classe.

A un moment où les métiers de l'enseignement n'attirent plus, les trajectoires des rémunérations doivent être révisées et cette mesure en était un élément. Par ailleurs, c'était aussi une mesure de justice sociale qui aurait bénéficié à toutes et tous et non plus à quelques-un.e.s seulement.

Renoncer à cette mesure dès 2025 est contradictoire et inconséquent face aux problèmes inédits d'attractivité et de reconnaissance des personnels enseignants, CPE et PsyEN. Au regard de la situation budgétaire de notre pays, nous savons le gouvernement dans le dogme de la non-dépense publique, du refus de toute hausse des prélèvements est à l'affût de la moindre économie, au risque de continuer à fragiliser les services publics, en l'occurrence, le service public d'éducation.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques demande une nouvelle fois au gouvernement de tenir ses engagements pour reconnaître le travail de ses agentes et agents dont les conditions de travail se dégradent et grâce à qui le service public d'éducation fonctionne. Il est désormais plus qu'urgent d'ouvrir des discussions pluriannuelles autour des rémunérations.